

crayons d'action

La lettre d'information de Rayons d'Action



n°1 janvier 2009

édito

Bonne année à toutes et à tous !

Une nouvelle année, des petits changements dans l'équipe, une nouvelle façon de fonctionner. Et déjà une lettre d'information qui devrait vous tenir informés plusieurs fois dans l'année.

Comme chaque année la fête du vélo sera l'événement majeur, mais nous allons aussi travailler « dans l'ombre » sur les aménagements et sur le futur-déjà-présent code de la rue. Les chantiers sont multiples et il semble que les bonnes volontés soient là.

Encore plein de bonnes choses pour cette année, plein de kilomètres à vélo.

En ville, ou ailleurs.

Julien

Le code de la rue

Inspiré par le code de la rue Belge, un décret important modifiant le code de la route a été publié le 30 juillet 2008. Passé inaperçu pour certains en période estivale, il est particulièrement important pour les cyclistes puisqu'il entame une réorganisation de la circulation en ville pour un partage plus équitable de l'espace public et une meilleure prise en compte des modes doux de déplacement ; il introduit par exemple l'obligation de prudence des conducteurs envers les usagers les plus vulnérables.

Point essentiel pour les cyclistes, ce décret généralise les double sens cyclables en Zone 30. Ainsi dans ces zones les sens interdits devront être systématiquement ouverts aux vélos, sauf exception motivée. Les sens interdits pénalisent aujourd'hui les déplacements à vélo en ville alors qu'ils n'ont pas de véritable raison de s'appliquer aux cyclistes. C'est donc une excellente nouvelle. De plus on sait aujourd'hui que les double sens cyclables sont des aménagements particulièrement sûrs.

Autre détail d'importance dans ce décret, les pistes cyclables en site propre ne perdront plus systématiquement la priorité aux intersections, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, pénalisant encore l'efficacité des déplacements à vélo.

Attention cependant : ces nouvelles règles ne sont pas valables immédiatement mais doivent au préalable être appliquées par une modification de la signalisation. Les sens

interdits en zone 30 doivent donc toujours être respectés tant que le panneau « sauf vélo » n'a pas été ajouté.

Les communes ont jusqu'à juillet 2010 pour le faire. La ville de Rennes communique déjà auprès des associations sur le code de la rue et planifie différentes actions pour l'appliquer. Nous sommes donc impatients d'observer la concrétisation du code de la rue à Rennes, ainsi que dans les autres communes de l'agglomération.

Thomas

Vélosolidaire

Libérons nos caves et nos garages... et donnons une deuxième vie à nos vélos.

Nous avons peut-être dans notre cave ou notre garage un vélo que nous n'utilisons plus. Nous avons probablement dans notre quartier un voisin qui pourrait se rendre à son travail, à ses cours... à bicyclette. Mais il ne dispose pas du merveilleux engin car l'achat d'un vélo neuf ou en bon état représente une somme d'argent non négligeable. Un vélo ancien de bonne qualité n'a souvent qu'une faible valeur marchande mais pour quelqu'un qui en a besoin la valeur d'usage est considérable.

L'association de quartier de Bourg L'Évêque et « Rayons d'Action » vous proposent de donner votre vélo inutilisé à une personne qui en a l'usage.

Ces vélos peuvent ensuite être confiés aux associations Rayons d'Action et Bourg l'Évêque qui les donneront à des personnes qui en ont besoin et ne disposent pas de revenus suffisants pour en acquérir un neuf.

Des journées sont prévues pour recevoir et donner les vélos dans la cour de l'ancienne école Papu 16 rue Papu : les samedi 28 février, 21 mars et 25 avril de 14 à 17 heures. Une aide de l'atelier réparation de « Rayons d'Action » pourra être apportée à une éventuelle petite remise en état.

Robert

contact : velosolidarite@rayonsdaction.org.

Axe Est-Ouest Quelle place pour les vélos ?

Les travaux de la deuxième tranche de l'axe est-ouest – allant des avenues Aristide Briand, Sergent Maginot et François Château jusqu'à Cesson - commenceront en 2010.

Lors des réunions de concertation les remarques sur la prise en compte du vélo ont été très importantes de la part du public, et pas seulement de Rayons d'Action ; Les riverains sont même plus nombreux à s'inquiéter de la place du vélo que des stationnements pourtant fortement réduits.

De notre côté, nous avons pu rencontrer plusieurs fois les personnes en charge de la maîtrise d'ouvrage à Rennes Métropole, pour consulter les plans, faire valoir nos remarques sur le projet, obtenir des explications sur les choix techniques, proposer des modifications qui devraient pour certaines faire partie de la réalisation finale. C'est la première fois que Rayons d'Action a pu être consulté relativement tôt dans l'élaboration d'un projet et on espère pouvoir renouveler ce niveau de dialogue sur d'autres projets avec Rennes et Rennes Métropole.

Sur le fond, le projet prévoit des bandes cyclables de 2m sur l'ensemble du tracé, et les critiques sont nombreuses pour réclamer des pistes en site propre. Rayons d'Action n'est pas opposé au choix des bandes cyclables, du moins sur Sergent Maginot et Aristide Briand, car cet aménagement a la préférence d'une certaine catégorie de cyclistes quotidiens et privilégie les déplacements vélo utilitaires sur cet axe de transit important. Sur cette partie assez urbanisée du projet, des pistes en site propre poseraient d'autres problèmes. En revanche, sur l'avenue François Château, nous avons demandé la réalisation de pistes séparées qui se prêtent bien à des grandes longueurs sans intersections.

D'autres points ont attiré notre attention sur le projet : la sécurisation du grand rond point (aménagement toujours très délicat à emprunter à vélo), du carrefour Sgt Maginot / Villebois Mareuil, le traitement de la vitesse qui devra être réduite par rapport à l'existant. D'une manière générale, au fur et à mesure que les plans se précisent, nous étudions la qualité et la sûreté des cheminements vélo tout au long du tracé.

Vous pouvez nous retrouver sur le site internet et le forum pour obtenir plus d'informations, faire vos remarques sur le projet ou nous faire part de vos questions.

Thomas

La ville de Cesson-Sévigné lance son « plan vélo – pistes cyclables »

Sur ce thème, la nouvelle municipalité a organisé une réunion d'information le 17 novembre dernier. Un public très nombreux - environ 150 personnes - a assisté à cette première réunion, ce qui témoigne bien du vif intérêt porté au développement de la pratique du vélo.

Après avoir présenté, cartes à l'appui, un bilan assez complet et critique du réseau existant, bien fait la distinction entre les aménagements utilitaires et ceux de loisir, les intervenants - le 1er adjoint en charge du développement durable et le conseiller municipal délégué au plan communal de déplacements - ont exposé les itinéraires dont la réalisation est souhaitable pour aboutir à un maillage cohérent et complet de la commune et de ses liaisons avec les communes voisines. L'ambition affichée de la nouvelle municipalité est de réaliser 5 km de pistes cyclables ou l'équivalent par an pendant 5 ans.

Lors de la séance des questions, le public est revenu sur plusieurs points noirs évoqués lors de la présentation du diagnostic initial : les abords des établissements scolaires, le boulevard des Alliés avec ses grands et dangereux giratoires, l'accès à la ZI du Sud Est, le stationnement des vélos, etc...

La commission extra-municipale, créée dans la foulée a tenu sa première réunion le 18 décembre. Elle comprend environ 25 membres. Son objectif est de faire rapidement des propositions pour que des premiers aménagements soient réalisés au premier semestre 2009.

Des diverses interventions, il ressort que c'est d'abord dans

une problématique utilitaire qu'est abordée la question du vélo : comment améliorer, sécuriser le trajet pour aller au travail, au collège ?

3 sous-commissions ont été créées, qui se réuniront courant janvier :

-la 1ère chargée de l'hyper-centre et de la desserte des écoles,

-la 2ème des liaisons utilitaires vers les zones de travail ; Atalante, ZI du Sud Est,

-la 3ème des liaisons avec les hameaux, vers les communes voisines et le vélo-loisir.

Un point important est pour l'instant écarté, celui de la Zac des Champs Blancs, future zone à urbaniser au Nord de Cesson et où la future ligne de métro est susceptible d'aboutir.

Dans l'immédiat, la municipalité va mettre à disposition du public une main courante et un contact mel sur le site de la ville pour répertorier les « petits » problèmes de déplacement (chaussée abîmée, stationnements récurrents sur les bandes cyclables,...), auxquels les services techniques devront apporter une réponse rapide. Elle se propose d'installer une signalétique pour sensibiliser les automobilistes au respect des autres usagers de la chaussée et des parkings à proximité des lieux les plus fréquentés.

Rayons d'Action, représenté depuis le début au sein de cette commission extra-municipale, participera activement à ses travaux.

Jean-Jacques

Le nouveau bureau

Suite à l'élection du Conseil d'Administration à la dernière assemblée générale, le bureau s'est constitué pour gérer le quotidien de l'association et laisser le CA travailler sur ce qui est important. Voici la nouvelle composition du bureau :

Julien Balas : président

Thomas Rohmer : vice-président

Yves Ruamps : trésorier

Odile Guernic : secrétaire

Jean-Christophe Binard : trésorier adjoint

agenda

tous les 2ème mardi du mois Réunion du Conseil d'Administration à 20h30 à la MCE 48 bd Magenta. Ouverte à tous les adhérents.

samedi 28 février, 21 mars, 25 avril, 16 mai Atelier d'apprentissage aux réparations vélo + permanence + vélosolidarité. 14h-17h. 16 rue Papu.

samedi 14 mars journée "états généraux du vélo" organisée par l'association Ar Vuez.

6 et 7 juin réservez votre week-end pour la Fête du vélo 2009. Ceux qui souhaitent contribuer à l'organiser à Rennes peuvent nous contacter dès maintenant.

**Rédacteurs : Julien Balas, Robert Bézard,
Jean-Jacques Léon, Thomas Rohmer.**